

Introduction :

Méthodologie

Connaissances

→ **Accroche** :

Cf. Diaporama

→ **Définir les termes du sujet** :

Consigne : Soulignez les termes à définir puis à partir de votre manuel, cherchez les définitions.

Sujet : « Valoriser et ménager les milieux »

Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris)

- :
- :
- :
- :
- :

→ Définir le cadre spatial :

Territoire français : Il s'agit bien de la France métropolitaine et des DROM ultramarins.

A l'échelle de la planète, la France est le plus vaste Etat d'Europe occidentale. Avec une superficie de près de 544 000 km² pour la France métropolitaine (671 000 en comptant les DROM), elle représente 1/5^{ème} du territoire de l'Union européenne et présente une grande diversité de milieux qui ont été façonnés par les aménagements multiples

La variété du territoire de la France lui confère des potentialités intensément exploitées.

Mais l'artificialisation des territoires aggrave les risques auxquels les Français sont exposés.

La prise de conscience de cette vulnérabilité a conduit à la promotion d'aménagements plus durables.

→ Problématiques :

- Quelles sont les principales potentialités et contraintes physiques du territoire français ?
- Quel rôle jouent-elles dans les aménagements et l'organisation du territoire français ?



Plan hiérarchisé

Première partie :
Valoriser les potentiels des milieux

→ **Question:** Comment les milieux français sont-ils valorisés?

1) La variété des milieux : un potentiel de biodiversité

a) Les littoraux : des espaces ouverts sur les mers et les océans

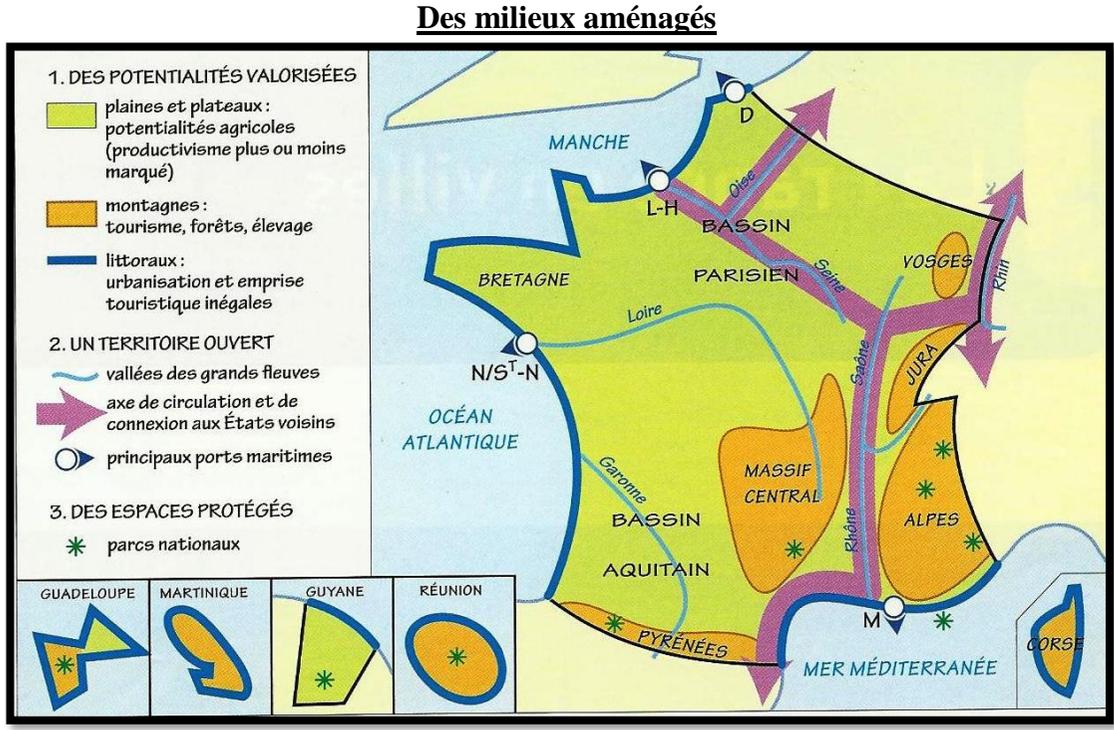
Documents/ Connaissances

→ **Consigne :** A partir de votre manuel, de la fiche méthodologique du croquis et de la carte ci-dessous intitulée « *Des milieux aménagés* », complétez la troisième colonne du tableau en trouvant les figurés pour réaliser le croquis « *Potentialités et contraintes du territoire français* ».

Figurés pour réaliser un croquis

Légende :

Pensez à écrire **le titre** et à **reporter sur votre croquis les figurés** de votre légende.



La France bénéficie d'une triple ouverture maritime :

- Manche/Mer du Nord,
- Océan Atlantique
- et Mer Méditerranée.

= Les façades maritimes renforcent sa position de « carrefour européen ».

..... **Espaces ouverts sur les mers et l'océan**

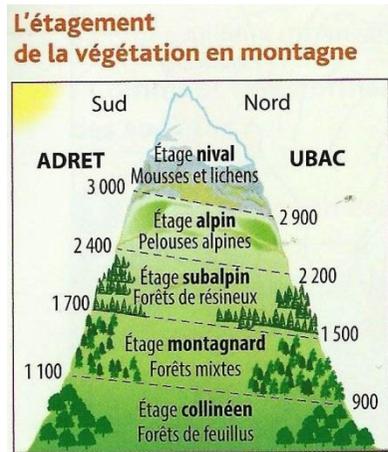
..... **Ouverture maritime: principaux ports**

b) Les plaines et les plateaux : peu élevés, exploités pour l'agriculture

c) Les massifs montagneux : potentiel hydrique, forestier et touristique et élevage extensif

A l'Ouest d'une ligne Biarritz-Metz, prédominent les plaines et les plateaux composés de roches sédimentaires qui portent des sols permettant le développement d'activités agricoles ou forestières.

A l'Est de cette ligne, les hauts plateaux, les moyennes et hautes montagnes sont traversées par de grandes vallées



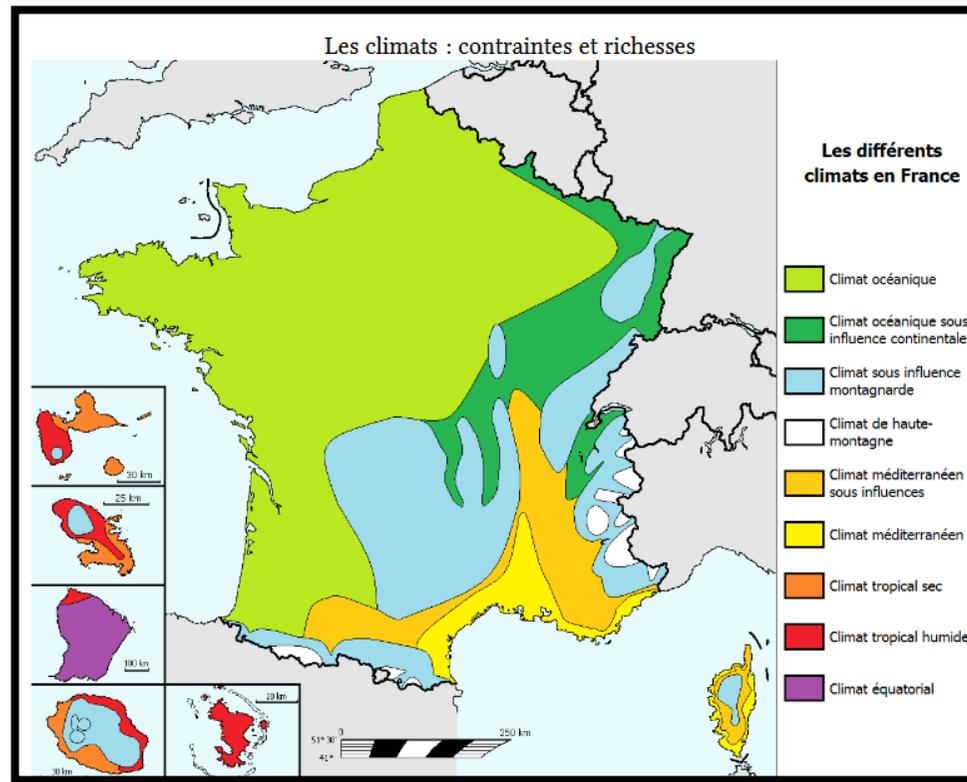
La montagne se caractérise par l'étagement de la végétation.

- On distingue la moyenne montagne : Jura, Massif central et Vosges (ne dépassent guère 1500 mètres d'altitude) qui porte forêts et pâturages ;
- Et la haute montagne (Alpes, Pyrénées au-dessus de 2000 mètres) qui est le domaine des neiges et des glaciers alimentant de nombreux cours d'eau.

..... **Plaines et plateaux peu élevés**

..... **Les massifs montagneux**

2) La variété des climats : un potentiel hydrique et touristique

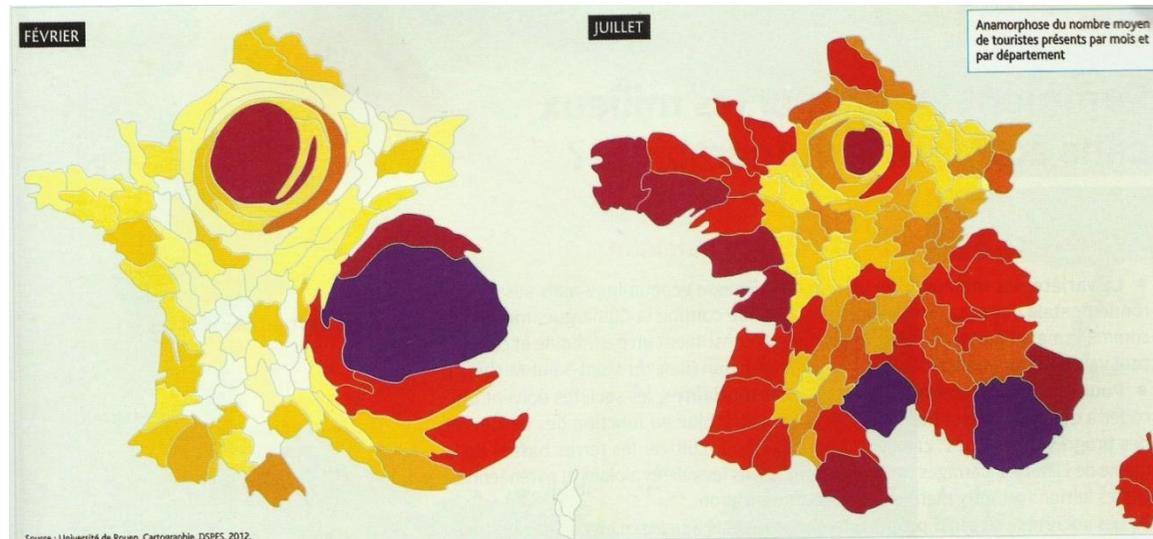


Le climat de la France métropolitaine traversée par le 45^e parallèle de latitude Nord est globalement modéré ou « tempéré » mais cela est à nuancer.

On distingue le climat océanique à l'ouest, plus continental à l'est (Alsace). Plus chaud au sud, il est méditerranéen (avec un été sec) en Provence, et plus humide en Aquitaine.

L'altitude explique des températures plus fraîches et une humidité plus grande qu'en plaine (neige en montagne). Les précipitations apportent des quantités d'eau importantes, indispensables pour de nombreuses activités.

Une pression touristique variable selon la saison



→ Expliquez les différences entre les deux anamorphoses : quelles potentialités ont été exploitées comme ressources touristiques ?

.....

La France est traversée par cinq grands fleuves : **la Seine, le Rhône, la Garonne, la Loire et le Rhin.**

Les populations exploitent depuis longtemps les fleuves : pour s'approvisionner en eau, pour la pêche, l'irrigation des champs, l'alimentation des usines, la production d'électricité... C'est pourquoi de nombreuses villes ont été construites au bord des fleuves.

Les hommes ont peu à peu aménagé les abords des fleuves. Aujourd'hui, on aménage des zones de loisirs ou de protection des écosystèmes. Les Hommes ont aussi utilisé les fleuves pour le transport des marchandises. Des canaux ont été construits afin de relier les différents fleuves et de permettre le transport par péniche.

.....

Ensoleillement > à 2000 heures par an

..... **Fort enneigement (stations de sports d'hiver)**

..... **Cours d'eau majeurs**

..... **Couloir naturel majeur**

3) Les milieux
spécifiques de la
France d’Outre-mer

Transition : les
potentialités des
milieux sont
diversement perçues

La France d'outre-mer contribue à accentuer cette diversité:

- Antilles, Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, ont un climat tropical à 2 saisons, une humide et une sèche.

Certaines de ces îles sont situées sur la trajectoire des cyclones tropicaux.

Sur certains **littoraux** se développent la mangrove ou des barrières de coraux. La **Guyane équatoriale** est couverte d'une très riche forêt. **Saint-Pierre-et-Miquelon** et les **Terres australes et antarctiques** appartiennent au domaine océanique du froid et du vent.

La valorisation des milieux varie au cours de l'histoire en fonction des attentes de la société et des évolutions techniques et économiques.

L'évolution des perceptions

« La campagne, la montagne, la mer sont devenues des ressources à exploiter pour satisfaire les attentes de citoyens de plus en plus nombreux. [...] Quand on sait que la mer a été longtemps le lieu du défi, le lieu du combat, le lieu de la mort, on perçoit le changement radical de perspective qui s'est opéré [...]. Ce n'est guère qu'au XIX^e siècle que s'est développé un autre regard et qu'ont été créées les stations balnéaires, tout spécialement sous le Second Empire (Deauville, Biarritz), expression du "désir de rivage" dont parle A. Corbin. De même, c'est seulement au XVIII^e siècle que quelques aventuriers ont découvert la montagne et s'en sont approchés avec émerveillement et passion (De Saussure partant à la conquête du mont Blanc en 1787). De répulsive, d'effrayante, de dangereuse, elle est devenue le lieu du dépassement, du plaisir ; de l'"enfer blanc" on est passé à l'"or blanc".

Il se crée de nouvelles activités jusqu'alors inimaginables et désormais créatrices de richesses : le tourisme en est le meilleur exemple. »

B. Steck et J.-F. Steck, *La France*, Bréal, 2008 (www.editions-breel.fr).

Question :

→ **Montrez que les potentialités des milieux sont mises en valeur en fonction de la perception qu'en ont les sociétés.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Identifier et nommer
les 5 DROM sur votre
croquis

Deuxième partie :

Gérer les contraintes liées aux milieux

→ **Question** : A quelles pressions et à quels conflits les milieux français sont-ils soumis?

1) Des contraintes à nuancer dans un pays développé

→ **Consigne** : A partir des deux documents, répondez aux questions suivantes pour trouver les éléments à cartographier.

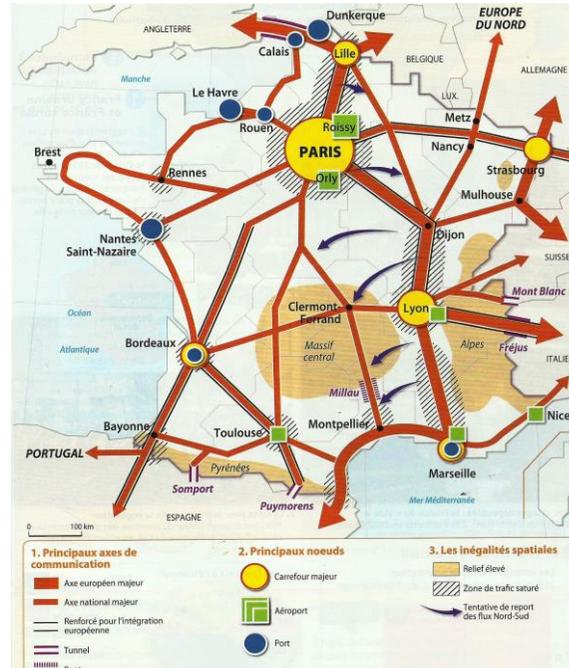
Compte tenu du niveau élevé du développement et des richesses en France, le poids **des contraintes naturelles (relief, climat...)** dans le **fonctionnement des territoires s'est considérablement amoindri**.

Le viaduc de Millau et le désenclavement du Massif central



Situé sur l'A75 qui relie Clermont-Ferrand à Béziers, le viaduc de Millau, long de 3,5km, permet de franchir la vallée du Tarn à près de 300 mètres de hauteur. Il offre un itinéraire à la vallée de Rhône entre l'Europe du Nord-Ouest et la Méditerranée.

Le réseau de transport



→ **Questions** :

1) Après avoir décrit la photographie, expliquez pourquoi le Viaduc de Millau diminue le poids des contraintes naturelles.

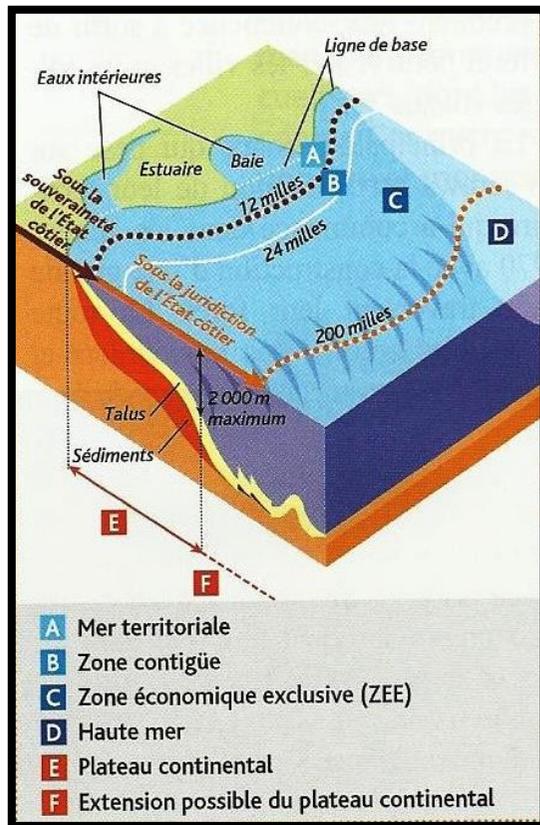
.....
.....

2) A partir de la carte, citez un autre exemple d'aménagement qui permet d'atténuer les contraintes naturelles et favoriser les échanges.

.....

Limites de souveraineté et juridiction des espaces maritimes

La France d'outre-mer, très éloignée de la métropole, a pour principale contrainte l'isolement de ses territoires, mais leur éparpillement est aussi un atout puisqu'il permet au pays de disposer d'une vaste zone maritime:



La France dispose de Zones Économiques Exclusives (ZEE) sur tous les océans, ce qui lui permet d'intervenir dans les accords internationaux de pêche.

2) Des risques variables selon les milieux et aggravés par les sociétés

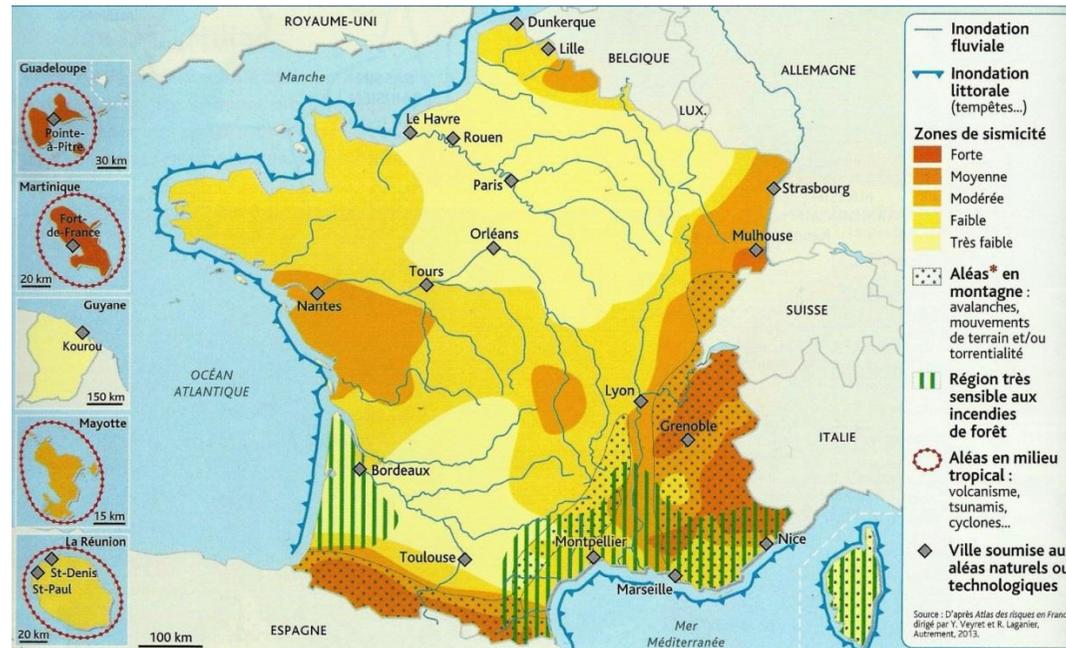
a) De nombreux aléas en métropole et France d'Outre-mer

La France et son outre-mer connaît tous les **aléas**¹ naturels présents sur la planète.

Bien que située aux moyennes latitudes, **la France métropolitaine est souvent soumise à un certain nombre d'aléas naturels et technologiques.**

→ **Consigne** : A partir de la carte ci-dessous, identifiez les différents risques et relevez les informations cartographiques pour construire votre légende.

Les principaux aléas en France



Les aléas sont beaucoup plus fréquents et de forte intensité dans les îles tropicales: cyclones, inondations, glissements de terrain.

Les îles volcaniques subissent aussi des séismes, parfois associés à des tsunamis, et des épisodes volcaniques plus ou moins dangereux (Saint-Pierre en 1902 à la Martinique).

Certains aménagements aggravent les risques.

¹ **Aléa**: évènement imprévisible mais probable, d'origine naturelle, technologique ou sanitaire, pouvant occasionner un danger.

**b) Des pratiques
qui aggravent les
aléas...**

→ **Consigne** : A partir des deux documents, répondez aux questions suivantes.

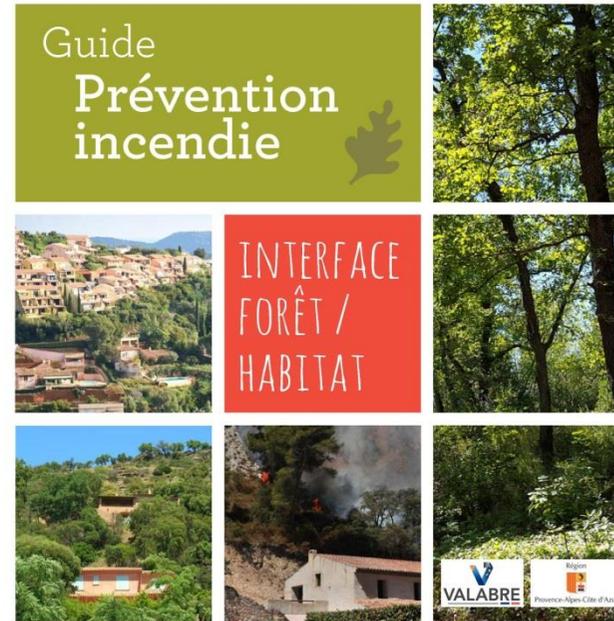
Doc.1 L'urbanisation, facteur d'aggravation d'un aléa.

« L'ampleur et la durée du blocage du réseau routier francilien comparées aux épisodes neigeux équivalents des décennies précédentes apparaissent aussi comme la conséquence des formes et des pratiques urbaines qui se sont développées pendant le dernier demi-siècle : des périphéries sans cesse plus étendues et discontinues, sans véritable desserte en transports collectifs efficaces et moins soumis aux intempéries, des populations animées de mobilités fonctionnelles et personnelles plus nombreuses et plus variées dans leurs trajets, et donc plus vulnérables aux aléas climatiques que les habitants d'une ville dense bénéficiant d'un réseau ferré souterrain dense comme le métro. [...]

On attendait le réchauffement climatique séculaire et la crue catastrophique des rivières qui ne manquerait pas de s'ensuivre, et on a une banale chute de neige d'une dizaine de centimètres qui paralyse le fonctionnement métropolitain global. Fragilité de sociétés contemporaines trop sophistiquées ou conséquence normale d'un dysfonctionnement historique du système urbain ? »

Guy Burgel, « La crise neigeuse révèle l'échec de la politique urbaine », *Le Monde*, 16 décembre 2010.

**Doc.2 Guide Prévention incendie de forêt
Région PACA**



Question :

1) Quelles sont les évolutions de la ville qui expliquent la situation décrite dans le texte. (doc.1)

.....

2) Quel est le message délivré par ce guide ? (doc.2)

.....

.....

→ **Peut-on cartographier ces éléments d'information ? Justifiez votre réponse.**

.....
.....
.....
.....

c) ... et augmentent la vulnérabilité des biens et des personnes

→ **Consigne** : A partir des deux documents, répondez aux questions suivantes.

Doc.1 Une vulnérabilité accrue. La Faute-sur-Mer, février 2010.



Vingt-neuf personnes ont péri noyées dans cette commune balayée par la tempête Xynthia.

Doc.2 La vallée du Rhône, au Sud de Lyon, exposée aux risques technologiques.



La concentration d'établissements pétroliers et chimiques, le transport et le stockage de produits dangereux font peser sur l'agglomération de Lyon des risques technologiques majeurs : explosion, incendie, pollution...

1) A partir des documents, expliquez la notion de vulnérabilité ?

.....
.....
.....
.....
.....

Remarque :

Les risques technologiques sont présents dans les villes qui disposent de raffineries, d'industries chimiques, de centrales nucléaires, de stockage de produits dangereux. Ils peuvent être à l'origine de catastrophes : explosions, incendies, fuites toxiques...

2) A partir de votre manuel ou d'internet, trouvez un exemple de catastrophes technologiques en France.

.....

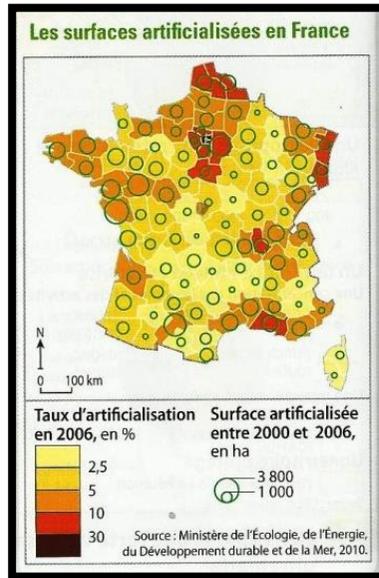
Les marées noires peuvent aussi toucher les façades maritimes très fréquentées de l'Ouest et du Nord de la France.

.....
.....
.....
.....

→ **Pouvez-vous cartographier ces éléments d'information ? Justifiez votre réponse.**

3) Existe-t-il une « surexploitation » des milieux ?

L'artificialisation s'accélère dans certains milieux (littoral, périurbain) mais ne touche pas l'ensemble du territoire.



Les pressions anthropiques sur les espaces sont liées à l'étalement urbain et aux infrastructures.

= Ces pressions occasionnent des conflits d'usage entre activités économiques, urbanisation et environnement.

→ Après avoir défini cette notion, citez un exemple de conflit d'usage dans la région Pays-de-La-Loire.

.....

.....

.....

Transition :

Valoriser le territoire, c'est donc l'aménager en tenant compte des contraintes du milieu mais aussi et surtout des risques, parfois importants, et de la vulnérabilité des populations.

La nécessité d'une gestion plus durable des milieux s'impose doc peu à peu. Elle nécessite une action concertée de tous les acteurs de l'aménagement des territoires.

Troisième partie : Des milieux à ménager : acteurs et outils

→ **Question:** Comment gérer et protéger durablement les milieux et les ressources du territoire français?

1)
.....
.....

→ **Consigne pour l'ensemble de la troisième partie :**

A partir du corpus documentaire, vous devez :

- Répondre aux questions.
- Construire des sous-parties pour faire apparaître un plan.
- Sélection les informations pour compléter la légende.

Aménager ou protéger, aménager et protéger ? Le développement durable devient le fondement de toute action de gestion des milieux et des ressources.

→ **Définition** du « développement durable » :
.....

Le Grenelle de l'environnement

« Le "Grenelle de l'Environnement" est un processus de concertation entre tous les acteurs concernés par les questions environnementales : État, ONG, collectivités locales, syndicats et entreprises. Des consultations ont eu lieu à partir de 2007, à la suite de quoi, le Parlement a adopté les textes nécessaires à la traduction législative du Grenelle de l'Environnement.

Le Grenelle, qui a été décliné en deux lois : la loi Grenelle 1 et la loi Grenelle 2, a pour objectif de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, d'inciter à de nouvelles façons de se déplacer et de transporter les marchandises (automobiles, transports en commun, train, aviation, toutes les composantes des transports se sont engagées dans la démarche du développement durable).

Le Grenelle de l'Environnement s'accompagne de différentes mesures pour assurer le bon fonctionnement des écosystèmes, développer une agriculture plus durable et gérer les ressources en eau. Ses propositions ont permis d'engager des actions en faveur de la réduction de la pollution et de la gestion des déchets. Le Grenelle de l'Environnement insiste aussi sur l'importance des nouvelles formes de gouvernance favorisant la mobilisation de tous les acteurs de la société civile.

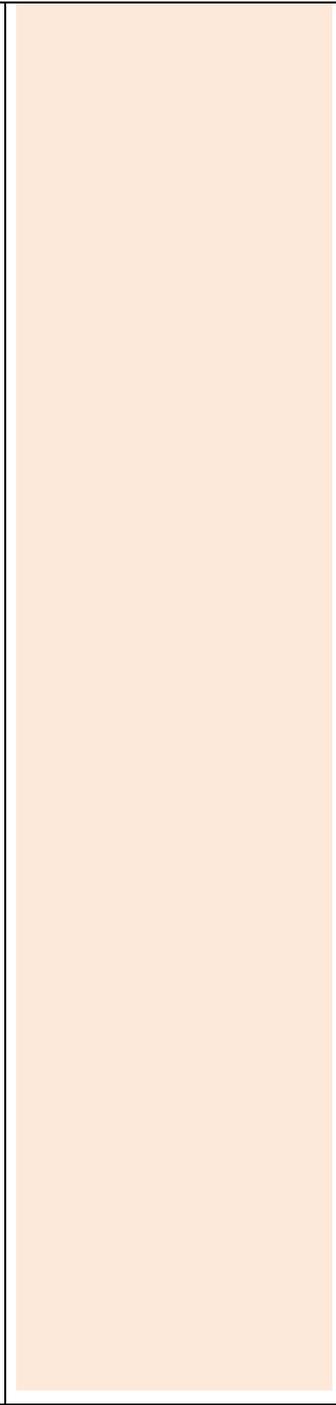
Mais certaines des propositions du Grenelle seront plus difficiles à appliquer que d'autres en raison notamment de leur coût. »

Annette Ciattoni © Hatier 2011.

Question :

→ **Quelles acteurs interviennent pour l'élaboration du Grenelle de l'environnement ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



L'Union européenne, l'Etat et les collectivités territoriales sont les acteurs publics impliqués dans cette gestion.

- L'Union Européenne promulgue régulièrement des directives destinées à protéger les milieux.
- Au niveau national, le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, créé en 1971 sous le nom de ministère de l'Environnement encadre plusieurs établissements publics et a mis en place des lois destinées à protéger les milieux les plus fragiles.
- Les collectivités territoriales sont également des acteurs de la gestion de l'environnement et de la prévention des risques.

Les associations et les citoyens sont également des acteurs de la gestion des territoires.

- Les associations les plus connues sont Greenpeace France, WWF France, France Nature Environnement, Demain la Terre, etc. Mais une multitude d'associations œuvrent également au niveau local pour protéger l'environnement et prévenir les risques.

Les entreprises privées ont également investi dans des actions ou des campagnes de sensibilisation portant sur le développement durable. Ainsi, des groupes comme Total ou EDF axent à présent leur communication sur la protection de l'environnement.

De nombreuses responsabilités sont conjointes ou partagées entre les différents échelons territoriaux, qu'il s'agisse d'urbanisme, de développement économique ou de protection de l'environnement.

Mais l'enchevêtrement administratif ne facilite pas les démarches communes, malgré la réforme territoriale en cours.

2)

La protection des milieux et de la biodiversité est ancienne comme en témoigne les premiers règlements de la forêt française vieux de sept siècles !

→ **Consigne** : A l'aide de la partie précédente, attribuer à chaque mesure de protection un acteur institutionnel.

Exemple : Les parcs nationaux : l'Etat

Les mesures de protection des milieux

Protection des milieux	
1960 et 2006	Parcs nationaux.
1967	Parcs naturels régionaux.
1975	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
1985	Loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne.
1986	Loi Littoral : interdiction de toute construction nouvelle à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées.
2000	Directive européenne Natura 2000 (directive Oiseaux ; 1979 et directive Habitats ; 1992).
Eau, air et énergie	
1964 à 2006	Lois sur l'eau : Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), loi sur la qualité de l'eau (2000), Directive-cadre sur l'eau (UE), fixant à 2015 le retour au bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques..
1997	Loi sur l'Air ou LAURE : lutte contre la pollution atmosphérique et les odeurs.
2008	Directive européenne « Qualité de l'air ».
Risques	
1982-1996	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en fonction du risque qu'elles représentent. Lois instaurant les plans de prévention des risques (PPR). Directives Seveso I et II concernant les risques technologiques.

Certains de ces outils sont anciens : entre les années 1960 et les années 1990, les lois françaises régissant la protection de l'environnement se multiplient : création de Parcs naturels nationaux et régionaux, du Conservatoire du littoral, lois Montagne, Littoral, Paysage, lois sur les déchets, sur l'eau, etc.

Ces lois ont été élargies à la prévention des risques naturels et technologiques dans les années 1990 et 2000.

- Elles concernent les zones concernées par des risques naturels prévisibles (séismes, inondations, etc.) et les zones concernées par les risques technologiques.
- Ces lois visent à prévenir les risques et à préparer l'organisation de la gestion des crises. **Toutefois, les catastrophes récentes liées aux inondations ont montré leurs limites.**

Entérinée en 2005, **la Charte de l'environnement** est un texte à valeur constitutionnelle qui inclut :

- le " devoir " de participer à la protection de l'environnement,
- le " droit " de chacun de vivre dans un environnement sain.

A travers ce texte, la France adopte officiellement les notions de " **principe de précaution** " et de " **responsabilité écologique**", instituant par exemple le principe " **pollueur-payeur** ".

Les lois Grenelle 1 et 2 (2008 et 2010) représentent une mise en œuvre pratique de l' « **engagement national pour l'environnement** ».

3)

Cependant, les conflits d'usage et d'acteurs ont un rôle moteur dans la prise en compte des préoccupations environnementales, nécessaire à la gestion durable des territoires. Aux conflits classiques (recours judiciaires, manifestations...) se superposent désormais les « zones à défendre » ou ZAD, terme utilisé pour désigner des occupations militantes de terrains.

→ **Consigne** : A partir de l'actualité, relever quelques exemples d'occupations militantes de terrains :

Les difficultés d'une gestion durable

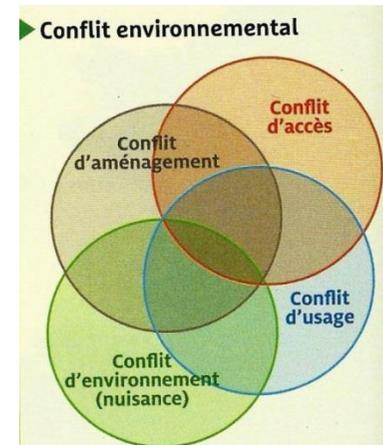
« Les trois piliers de la durabilité ne sont pas forcément conciliables. Par exemple, un périmètre de protection peut limiter une activité économique indispensable à la survie d'un territoire. De plus, ce qui semble durable à brève échéance peut se révéler insoutenable sur le long terme. Si l'on prend l'exemple de l'aménagement des espaces à risques, un développement durable supposerait [...] de limiter l'implantation de nouvelles populations ou de nouvelles activités. Mais cette option peut devenir très vite insoutenable dans la mesure où ces espaces sont souvent stratégiques pour le développement économique communal. [...] L'instauration de zonages fait baisser la valeur foncière des propriétés [...]. Enfin, le développement local durable doit parvenir à concilier les trois piliers de la durabilité, à l'échelle d'un territoire, mais aussi entre les territoires [...]. Par exemple, la définition d'un périmètre protégé, où l'aménagement touristique est strictement réglementé, induit généralement une augmentation de la fréquentation touristique et la pression immobilière en zone périphérique. »

Magali Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, SEDES Géographie, 2011.

→ **Question** :

Pourquoi une gestion durable se heurte-t-elle souvent à l'incompatibilité des trois piliers du développement durable ? Donnez des exemples précis pour étayer votre réponse.

.....
.....
.....
.....

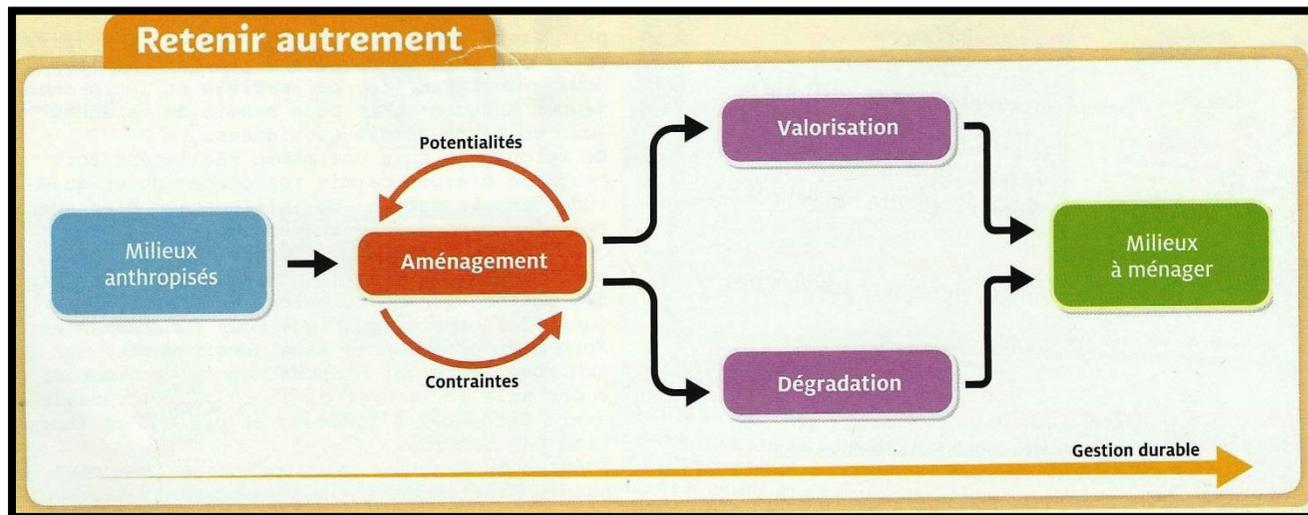


Conclusion :

Le territoire français présente une grande diversité de milieux.

La gestion de ces milieux implique en premier lieu la valorisation de leurs ressources, à savoir l'utilisation de leurs potentialités afin de créer des richesses. Cette mise en valeur est au centre d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux que chaque acteur apprécie différemment.

Face à la nécessité de développer des stratégies de développement durable, des compromis sont de plus en plus recherchés entre «valoriser» et «ménager» les milieux, c'est-à-dire préserver les ressources pour les générations futures tout en tenant compte des besoins et des attentes des populations actuelles.



Compléter le croquis



Légende: